FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-503 DU 22 NOVEMBRE 2001

portant approbation des états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2001-349 du 06 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Vu le Décret n°99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vu le Décret n°89-336 du 29 août 1985 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;

Sur rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 octobre 2001 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés, les états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2000, tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,

Joseph Sourou ATTIN.-

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MTPT 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA 3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1.-